



## Budget participatif de l'Université Rennes 2 : la 4e édition est lancée !

Dès lundi 15 février 2021 et jusqu'au 21 février, les étudiant-e-s peuvent déposer leurs projets. Leur faisabilité sera ensuite étudiée par les services de l'université puis soumis au vote entre le 23 mars et le 4 avril.

Mis en place depuis en 2018, le budget participatif est un dispositif porté par les élu-e-s étudiant-e-s avec le soutien de l'équipe de direction. Il permet de financer chaque année des projets d'aménagement et/ou d'amélioration de la vie étudiante de Rennes 2 grâce à une enveloppe de 50 000 € issue de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC). L'Université Rennes 2 est la première université de France à avoir mis en œuvre un budget participatif. Son succès a entraîné une multiplication de dispositifs similaires dans d'autres établissements et illustre la vitalité démocratique de l'université grâce aux actions de ses étudiant-e-s.

Le principe est simple : chaque étudiant-e peut proposer un ou plusieurs projets et l'ensemble des étudiant-e-s vote ensuite pour les départager. En 2020, les étudiant-e-s de l'Université Rennes 2 ont été plus de 10 000 à participer. Sur 110 projets proposés, 18 ont été retenus à l'issue du vote pour être réalisés.

Ces 18 projets répondent aux préoccupations et attentes des étudiant-e-s qui souhaitent que leur université se développe comme un lieu de vie et pas seulement comme un lieu de formation et de recherche (meublier partagé, micro-ondes, jeux vidéos, baby foot, pianos...). L'année dernière, les étudiant-e-s ont aussi été nombreux à voter pour des projets de lutte contre la précarité (distributions de préservatifs, enseignement gratuit du code de la route) et pour des projets en faveur de l'écologie (poubelles de tri sélectif, nichoirs à oiseaux, hôtels à insectes, plantation d'arbres...).

Les trois grandes étapes du calendrier

- **Du 15 février au 21 février** : les étudiant-e-s déposent leurs projets sur l'ENT.
- **Du 22 février au 12 mars** : les services de l'université et les élu-e-s étudiant-e-s étudient l'éligibilité et la faisabilité des projets déposés.
- **Du 23 mars au 4 avril** : les étudiant-e-s votent pour les départager.

11 février 2021